

filles que les liens les plus sacrés attachaient à cette tendre Mère qu'elles avaient toujours considérée comme la vivante image de Marie. Mais fortes et résignées, elles portent vers le ciel leurs regrets et leurs soupirs, assurées d'avoir auprès de Dieu une puissante avocate, pour les aider à continuer l'œuvre dont elles restaient les héritières.

A la nouvelle de la perte que venait de faire la colonie, tout Montréal s'émut. De toutes parts on accourut à la Congrégation pour donner à la sainte Fondatrice des témoignages de respect et de vénération. Chacun voulait se procurer quelque chose qui eût appartenu à cette religieuse, si justement vénérée et regrettée, ou au moins faire toucher à son corps des chapelets, des médailles ou autres objets pieux.

L'inhumation de ce saint corps donna lieu à une pieuse contestation entre la Congrégation et le Séminaire. M. Dollier de Casson, supérieur, partagea le différend en ordonnant que le corps fût enterré dans l'église paroissiale et que le cœur fût placé dans la chapelle des Sœurs.

En conséquence, les obsèques furent célébrées à la paroisse. Il y eut un concours dont on n'avait point vu jusqu'alors d'exemple à Ville-Marie. Un ecclésiastique qui y assistait écrivait le jour même à un de ses amis de France : « Il n'y a jamais eu  
« tant de prêtres ni de religieux dans l'église de  
« Montréal qu'il en est venu ce matin aux funé-  
« railles de la Mère Bourgeoys. MM. nos Gouver-  
« neurs général et particulier ont été présents et le  
« concours du peuple a été extraordinaire. Si les  
« saints se canonisaient comme autrefois, on dirait  
« demain la messe de SAINTE MARGUERITE DU  
« CANADA. »